

## Mot du maire

### Rapport du maire 2016 sur la situation financière

Chères citoyennes, chers citoyens,

Conformément à l'article 955 du Code municipal, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport sur la situation financière de la Municipalité d'Ange-Gardien. Ce rapport doit traiter des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur externe, du dernier programme triennal d'immobilisation, des indicateurs préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours, des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisation.

#### États financiers 2015 et rapport du vérificateur externe

Les états financiers de l'année 2015 ont été vérifiés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton. L'état des résultats à des fins fiscales de la Municipalité d'Ange-Gardien pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 nous indique un excédent de fonctionnement de l'exercice de 233 779 \$.

L'excédent de fonctionnement non affecté et accumulé (surplus libre) s'élève au 31 décembre 2015 à 364 120 \$ et les fonds réservés, principalement dus à celui relatif aux droits sur les carrières et sablières, s'élèvent à 238 203 \$.

#### Programme triennal d'immobilisation 2016-2017-2018

Du programme triennal d'immobilisation 2016-2017-2018, plusieurs investissements ont été réalisés :

- Changement de la canalisation du cours d'eau du Village, phase II (terrain de l'école);
- Réfection de la rue Saint-Georges, phase II (fondation et pavage);
- Pavage du rang Magenta;
- Pavage de la rue Principale (du rang Casimir à la route 235) et réfection du rang Casimir (de la rue Principale à la rue des Geais Bleus);
- Rénovation du centre communautaire (drain de fondation et aménagement paysager);
- Acquisition de modules de jeux d'eau (installation en 2017);
- Pavage de la piste cyclable La Montérégiade;
- Acquisition d'équipements communautaires pour le gymnase.

#### Indications préliminaires sur les états financiers 2016

Un budget fonctionnement de l'ordre de 4 072 848 \$ et un budget d'investissement de 3 445 000 \$ ont été adoptés pour l'année 2016. Nous prévoyons terminer l'exercice financier en respectant nos prévisions budgétaires tout en ayant réalisé la majeure partie des investissements prévus.

Au cours de l'année 2016, se préparant d'avance à l'éventualité de l'annonce de programmes de subventions, nous avons également été en mesure de soumettre et faire accepter par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) notre Plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures d'eau potable, d'égouts et des chaussées, tout en poursuivant nos démarches visant un diagnostic plus complet et précis de nos réseaux.

D'ailleurs, nous avons ainsi été en mesure de présenter un projet ambitieux de 5 millions de dollars au Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU), alors que très peu de municipalités ont pu faire face au très court délai mis à notre disposition pour le faire. En attendant d'obtenir la réponse favorable, que nous souhaitons, nous poursuivons la préparation de plans et devis qui nous permettraient de réaliser d'importants travaux en 2017. Notons que les projets retenus dans le cadre de FEPTEU bénéficieront d'une contribution financière du gouvernement fédéral de 50 % ainsi qu'une de 33 % du gouvernement provincial. Les municipalités dont les projets auront été retenus assumeront, quant à elles, 17 % des investissements.

#### Rémunération et allocation des membres du Conseil

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, j'inclus dans mon rapport l'information relative à la rémunération et l'allocation des membres du Conseil.

Le maire reçoit annuellement de la Municipalité d'Ange-Gardien une rémunération de 11 155 \$ et une allocation de dépenses de 5 578 \$. Une rémunération de base de 3 726 \$ lui est également versée par la MRC de Rouville ainsi qu'une allocation de 146,16 \$ pour sa présence aux réunions de cette dernière. Quant aux conseillers, ils reçoivent chacun une rémunération de 3 517 \$ et une allocation de 1 759 \$.

### **Contrats municipaux**

Une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Municipalité d'Ange-Gardien a conclu depuis la dernière séance du Conseil, au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière de la Municipalité, est également déposée et annexée au présent rapport.

Une liste de tous les contrats, comportant une dépense de 2 000 \$, conclu au cours de cette période avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ est également déposée et annexée au présent rapport.

### **Orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisation**

Les prévisions budgétaires 2017 ainsi que le prochain programme triennal d'immobilisation sont en cours de préparation et seront adoptés lors d'une séance extraordinaire du Conseil qui se tiendra le 12 décembre prochain.

Certains projets déjà annoncés dans le dernier programme triennal d'immobilisation seront réalisés en 2017, soit la relocalisation de certains plateaux sportifs et la poursuite de l'amélioration de chemins municipaux.

Par ailleurs, devant l'annonce imminente des projets qui seront acceptés dans le cadre du programme FEPTU, nous

n'avons d'autres choix que de tout mettre en œuvre pour avancer ce dossier, comme si nous avions déjà reçu une réponse positive, puisque les projets retenus devront être réalisés obligatoirement en 2017.

### **Conclusion**

L'année 2016 aura été, sans contredit, une année de récolte en termes de subventions. On se rappellera la subvention de 40 000 \$ du Pacte rural de la MRC de Rouville pour l'acquisition de modules de jeux d'eau, le projet de pavage de la piste cyclable pour lequel le gouvernement fédéral nous a consenti une subvention de 218 000 \$ de son programme PIC150 et la MRC, 70 000 \$ de son fonds de développement des territoires. On se souviendra également des subventions généreusement accordées par Ambulances Farnham, soit celle de 100 000 \$, grâce à laquelle nous terminons l'acquisition d'équipements sportifs et de la deuxième de 10 700 \$, qui nous permettra d'acquérir, entre autres, de nouvelles estrades. Celle de 18 100 \$, du Programme Nouveaux horizons, destinée au local des 50 ans et plus, nous aura aussi permis de dynamiser les activités qui s'y pratiquent.

Je tiens à remercier l'ensemble de mon conseil municipal ainsi que les employés municipaux pour leurs implications dans ces dossiers et à souligner, au passage, leur efficacité.

*Yvan Pinsonneault, maire*